

# BAROMETRE D'OPINION DES BENEVOLES



**Valoriser le bénévolat**

**Cahier n°7 – Juillet 2009**

Sous la direction de **Cécile BAZIN – Jacques MALET**

Deuxième vague d'enquête mise en place en mars et avril 2009, avec le soutien de :



## L'AMBITION D'UN BAROMETRE INEDIT

Le projet d'enquête auprès des bénévoles, soumis à de nombreux experts et partenaires, en particulier au sein des réseaux de bénévoles, a vu le jour fin 2007. Les échanges ont permis de constituer un questionnaire destiné à toutes les catégories de bénévoles, qu'ils agissent au sein des associations ou dans un autre cadre, qu'ils interviennent régulièrement ou occasionnellement, qu'ils soient actuellement engagés ou qu'ils aient eu un engagement passé.

Cette démarche de questionnement a été conçue de manière à cerner au mieux les caractéristiques des intéressés, en tout premier lieu leurs motivations et les conditions de leur engagement, mais aussi quelques éléments permettant d'approcher la notion de parcours bénévole.

Outre son intérêt scientifique, puisqu'aucune autre étude de cette ampleur n'avait été menée jusqu'alors, cette enquête présente l'intérêt du dialogue avec les bénévoles : la démarche consistant ainsi à donner la parole aux bénévoles doit être perçue et présentée comme un signe d'ouverture et d'écoute. Du reste, de nombreux répondants sont allés au-delà du questionnaire et ont largement dialogué avec les organisateurs de l'enquête.

Les ambitions de ce Baromètre d'Opinion des Bénévoles sont les suivantes :

- Constituer un outil d'aide à la décision :
  - pour les associations elles-mêmes en donnant des orientations sur le recrutement des bénévoles, sur leur accueil et sur la gestion des ressources humaines bénévoles,
  - pour les décideurs publics et privés.
- Constituer aussi un outil de promotion du bénévolat en tant que source régulière d'informations, puisées directement auprès des intéressés et à destination des acteurs de la vie associative et du public en général<sup>1</sup>.
- Apporter des données utiles aux chercheurs, en particulier dans la mesure où le questionnement a été construit en lien étroit avec eux.

Concrètement, il s'agit bien ici de « *donner directement la parole aux bénévoles* » pour qu'ils puissent régulièrement exprimer leurs motivations certes, mais aussi leurs plaisirs, leurs déceptions, leurs attentes et leurs espoirs. Tous ceux qui sont directement ou indirectement concernés par ce type d'engagement, à commencer par les bénévoles eux-mêmes, bénéficient ainsi d'informations précieuses et régulières sur l'opinion de ceux qui sont sans aucun doute parmi les plus efficaces acteurs de la société, et en tout cas ceux qui contribuent le plus clairement, le plus directement et le plus constamment au développement des liens sociaux.

**PRECISIONS METHODOLOGIQUES :** Enquête en ligne du 10 mars 2009 au 30 avril 2009 auprès de 4.780 personnes de 18 ans et plus. Échantillon représentatif des bénévoles français, réguliers ou occasionnels dans une association ou dans un autre cadre, et des anciens bénévoles. Enquête conduite selon la méthode des quotas appliquée aux variables sexe et âge pour les répondants et à la variable secteur d'intervention pour le tissu associatif.

---

<sup>1</sup> Les résultats de ces enquêtes sont présentés dans les dernières éditions annuelles de *La France bénévole*. Voir [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org) et [www.france-benevolat.org](http://www.france-benevolat.org). Voir également pour l'édition 2009 parue pour la première fois dans la collection *Associations et citoyenneté* chez Gualino éditeur, [www.lextenso-editions.fr](http://www.lextenso-editions.fr).

## VALORISER LE BENEVOLAT

*C'est lors de la présentation des premiers résultats de cette enquête nationale auprès des bénévoles devant le groupe bénévolat du Conseil national de la vie associative qu'est né ce projet : profiter de la deuxième vague annuelle pour sonder les responsables des associations et les bénévoles eux-mêmes sur leur connaissance des principales mesures publiques en faveur du bénévolat. Et dans le même esprit, mesurer leurs effets sur le terrain en recherchant la proportion des bénévoles qui en profitent.*

*En lien avec Edith ARNOULT-BRILL et Joëlle BOTTALICO, présidente de ce groupe de travail, et en concertation avec nos partenaires et le comité d'experts de R&S, nous avons choisi de cibler deux mesures de fond, concernant respectivement les aides à la formation des bénévoles et la valorisation des acquis de l'expérience, et deux mesures plus pratiques, respectivement destinées à la prise en compte des frais de déplacements des bénévoles et à la prise en charge fiscalement sécurisée de leurs repas.*

### DE L'INTERET DES MESURES APPROPRIÉES EDITH ARNOULT-BRILL<sup>2</sup>

Le CNVA fait valoir de façon récurrente depuis une décennie l'importance de produire un train de mesures destinées à soutenir l'engagement bénévole dans les associations. Outre le fait que plus de 14 millions de français sont concernés, l'idée même de mesures appropriées a eu le mérite de trancher la question du statut du bénévole, antinomique avec le caractère propre du bénévolat synonyme d'engagement volontaire, libre et désintéressé.

Le groupe de travail Bénévolat du CNVA est revenu sur le sujet dès le début de la nouvelle mandature. La 6<sup>ème</sup> édition annuelle du travail mené par Recherches & Solidarités constitue pour lui une source d'informations intéressante sur six dispositifs parmi lesquels les plus récents à l'initiative, soit des pouvoirs publics, soit des associations.

La validation des acquis de l'expérience est une mesure proposée par le CNVA à la fin des années 90. Les résultats de l'enquête tendent à démontrer que peu de progrès ont été faits depuis l'ouverture du droit à faire reconnaître le parcours bénévole et ses acquis avec la loi de janvier 2002. En effet malgré une bonne connaissance du dispositif, peu de bénévoles s'engagent dans la validation de leurs acquis. Il convient toutefois de noter que la VAE est encore en général perçue comme un dispositif complexe qui mériterait une simplification et une adaptation, notamment au parcours bénévole dans les associations.

Le « Passeport Bénévole »<sup>®</sup> pourrait constituer un outil pour consigner les étapes de ce parcours.

Le soutien à la formation des bénévoles constitue une priorité lorsque l'on sait que l'univers dans lequel se développent les projets des associations est de plus en plus complexe et de plus en plus réglementé. L'information sur les dispositifs existants, comme le volume des moyens qui y sont consacrés, constituent deux priorités de nature à améliorer la situation révélée par l'enquête.

---

<sup>2</sup> Présidente du Conseil national de la vie associative

L'encouragement fiscal du bénévolat apparaît comme un dispositif dont l'impact porte à la fois sur l'association elle-même et sur le bénévole actif. A contrario, le chèque repas aux bénévoles constitue une aide directe aux personnes alors qu'il représente une charge pour l'association proportionnelle au nombre de bénévoles actifs. Ceci pourrait expliquer les écarts constatés en matière d'utilisation de ces deux dispositifs.

Quant à la valorisation du bénévolat dans les comptes annuels, l'encouragement des associations au développement de cette information dans l'annexe aux comptes pourrait être facilitée pour une meilleure lecture qualitative de la part des tiers et notamment des financeurs. Deux écueils peuvent expliquer la marge de progrès existante : d'une part la méthode de valorisation, d'autre part la lecture de cette information par le financeur public.

Au final, l'enquête tend à démontrer l'intérêt et la connaissance des mesures attachées à l'engagement bénévole, tout en soulignant que leur usage est largement lié à la mise à disposition des bénévoles d'une information claire et à la mobilisation des moyens qu'elles supposent.

**EDITH ARNOULT-BRILL**

*De la même manière que nous sommes allés à la rencontre des bénévoles, dans le cadre des vagues d'enquêtes déjà évoquées, nous avons voulu donner la parole aux responsables des associations : depuis 2006, en quatre vagues annuelles, plus de 5.000 dirigeants ont ainsi été interrogés, dans le cadre du dispositif intitulé « l'opinion des responsables associatifs ». C'est ainsi que dans les pages qui suivent, le lecteur trouvera, le plus souvent en parallèle, les réponses respectives à partir de questions similaires, des responsables des associations et des bénévoles.*

## **1. CONNAISSANCE ET UTILISATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION**

**REFERENCES :** La formation des bénévoles est encouragée par les pouvoirs publics, ainsi que par les collectivités territoriales : au titre de l'Etat, le décret 2004-657 du 2 juillet 2004 a créé le Conseil du développement de la vie associative (CDVA), portant un fonds national dont une partie est destinée à financer des actions de formation, « *tournées vers la conduite du projet associatif, au bénéfice des bénévoles responsables élus, responsables d'activités ou adhérents* ». En 2009, le dispositif d'instruction des demandes est déconcentré à toutes les régions. Au titre des collectivités, les conseils régionaux ont mis en place des aides spécifiques en faveur des associations, portant notamment sur la formation des bénévoles.

Nous avons demandé aux responsables associatifs, et aux bénévoles eux-mêmes s'ils connaissaient ces dispositifs. Pour les dirigeants, la question était ainsi libellée : « *Il existe différents dispositifs de formation en faveur des bénévoles, avec des financements publics. Etes-vous au courant de ces aides financières ?* »

Seulement 10% des responsables associatifs indiquent tout à fait connaître ces dispositifs. Cette proportion varie de 18% dans les grandes associations, à 11% dans les associations moyennes, jusqu'à 7% dans les plus petites. Le tableau suivant présente les différentes réponses, en fonction du secteur dans lequel agissent les dirigeants.

Tableau 1 - La connaissance des aides à la formation suivant les secteurs d'activité des associations (en %)

	Culture	Loisirs <sup>(1)</sup>	Sport	Social <sup>(2)</sup>	Autres	Ensemble
Oui tout à fait	9	12	7	9	11	10
Oui à peu près	25	25	35	34	33	30
Non	64	62	57	56	55	59
Non réponses	2	1	1	1	1	1
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Opinion des Responsables Associatifs – Enquête ORA 2009. (1) Concerne les secteurs des loisirs et de l'éducation populaire. (2) Concerne le domaine social, la santé et les actions humanitaires.

Dans une proportion considérable de près de 60%, les responsables associatifs avouent ne pas connaître ces dispositifs. C'est dans les domaines de la culture et des loisirs qu'ils semblent le moins bien connus. On sera assez étonné de la très faible proportion des responsables du secteur social (9%) et plus encore du secteur sportif (7%), des responsables qui maîtrisent ce type d'informations.

Par ailleurs, au-delà du tableau, les responsables actifs dans une association en réseau connaissent mieux ces dispositifs (43% contre 36%). Ceci s'explique dans la mesure où les informations circulent au sein des fédérations et unions nationales, d'une part, et aussi parce que les pouvoirs publics et les collectivités s'attachent à conclure des accords de soutien avec ces réseaux.

On constate aussi que la connaissance de ces dispositifs est proportionnelle à l'âge des dirigeants, s'appuyant donc sur leur expérience et leur ancienneté dans leur association.

En parallèle, la question suivante était posée aux bénévoles eux-mêmes : « *Les associations peuvent recevoir des aides financières pour former leurs bénévoles. Le savez-vous ?* »

Dès lors que la question était un peu moins exigeante, la proportion des réponses assurée est plus importante : près de 30% des bénévoles savent que ces aides existent.

Tableau 2 - La connaissance des aides à la formation selon l'âge des bénévoles (en %)

	18 - 25	25 - 40	40- 55	55 - 60	60 - 65	+ de 65	Ensemble
Oui, tout à fait	22	20	27	32	41	45	29
Oui, à peu près	16	18	19	22	23	18	19
Non	36	35	32	25	20	17	30
Non j'aimerais en savoir plus	25	26	21	20	15	18	21
Non réponses	1	1	1	1	1	2	1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Baromètre d'opinion des bénévoles – 2009.

La connaissance est corrélée avec l'âge des bénévoles : plus on avance et plus on sait qu'il existe ce type de soutien en faveur des bénévoles. Les plus jeunes sont donc moins bien renseignés mais ils manifestent le désir d'en savoir plus, et ce dans une proportion d'un quart environ, des moins de 40 ans.

Autour d'une moyenne de 29% de bénévoles connaissant tout à fait l'existence de ces aides, la proportion est au plus haut (environ 35%) dans le secteur de l'éducation populaire, de l'environnement, mais aussi dans les associations de défense. Elle est au plus bas dans le secteur des loisirs et chez les parents d'élèves.

On ne sera pas étonné de constater que les bénévoles les mieux informés sont ceux qui exercent une responsabilité dans l'association, d'une part, et ceux qui agissent dans des fonctions de documentation ou encore eux-mêmes dans un rôle de formateur, d'autre part.

La pratique régulière du bénévolat conduit à une bien meilleure connaissance de ces aides, par rapport à la pratique occasionnelle. De même que cette connaissance est proportionnelle à la taille de l'association.

Au bilan, on notera tout de même que des efforts doivent encore être entrepris pour améliorer la connaissance de ces dispositifs de formation en faveur des bénévoles, d'autant plus que les exigences sont de plus en plus fortes, et d'autant plus qu'un quart des bénévoles de moins de 40 ans manifestent le souhait d'en savoir plus sur le sujet.

La connaissance des dispositifs est assurément indispensable. Mais passe-t-on pour autant à leur utilisation ? De ce point de vue aussi, nous avons souhaité poser le même type de question aux responsables, s'agissant des bénévoles de leurs associations, et aux bénévoles eux-mêmes.

○ La question destinée aux dirigeants était la suivante : « *A votre connaissance, votre association a-t-elle déjà bénéficié de ces aides à la formation des bénévoles ?* » Seulement 12% (par rapport à 40% connaissant ces dispositifs) répondent oui. On apportera ici une précision d'importance : l'absence de réponse positive concernant ce type de soutien ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de formation dans le cadre de l'association. Si des formations sont intervenues, c'est alors sur ressources propres de l'organisme. On ne confondra donc pas la proportion des associations ayant reçu un soutien financier à la formation avec la proportion des associations qui ont réalisé des actions de formation au profit de leurs bénévoles.

Par ailleurs, 12% de responsables indiquent que l'association envisage de se renseigner sur ce type d'aides financières. C'est la taille des associations qui s'avère le critère le plus discriminant ici.

Tableau 3 - Les bénéficiaires d'aides à la formation des bénévoles selon la taille des associations <sup>(1)</sup> (en %)

	Grandes	Moyennes	Petites	Ensemble
Oui	29	12	9	12
Non	53	69	75	71
Non, mais elle envisage de se renseigner	12	14	11	12
Vous ne savez pas	6	5	5	5
Total	100	100	100	100

Source : Opinion des responsables associatifs - Enquête 2009 - (1) Sont considérées comme petites les associations dont le budget annuel est inférieur à 10.000 euros. Sont considérées comme moyennes les associations dont le budget annuel se situe entre 10.000 et 75.000 euros.

Dès lors que la connaissance des dispositifs était plus importante selon la taille des associations, il n'est pas étonnant de constater les mêmes écarts quant aux aides

reçues. On voit que la proportion des associations concernées est trois fois plus importante, selon la taille de l'organisme.

L'approche par secteur d'activité montre qu'autour de cette proportion moyenne de 12%, on est au plus haut dans le secteur des loisirs et de l'éducation populaire (17%), et au plus bas dans la culture (7%). On est également bien plus haut dans les associations fédérées (15%) que dans les associations indépendantes, généralement plus petites (9%).

○ Les bénévoles se sont vu poser le même type de question, sous la forme suivante : « *Si votre association a obtenu une aide à la formation des bénévoles, en avez-vous bénéficié à titre personnel ?* » Pour répondre positivement, il fallait donc ici deux conditions : que l'association ait reçu une aide, et que l'intéressé en ait bénéficié. Le résultat est sans appel : seulement 15% des bénévoles disent avoir bénéficié de cette aide à la formation, et 7% indiquent regretter de ne pas en avoir bénéficié.

Autour de cette proportion de 15%, à peu près équivalente chez les hommes et les femmes, on se situe à 16% chez les 18-25 ans, nettement en retrait (8%) chez les 25-40 ans, vraisemblablement très pris par leur vie professionnelle et familiale, un peu en hausse (13%) chez les 40-60 ans, et au-dessus de 20% chez les plus de 60 ans. Il n'est pas étonnant, compte tenu de leur ancienneté associative générale, de constater que les plus de 65 ans sont les plus nombreux à avoir bénéficié d'une aide à la formation (27%).

L'observation par secteur fournit des indications précieuses : la proportion est au plus haut dans l'éducation populaire (24%) et dans le secteur social (19%). Elle est nettement plus faible (11%), dans le domaine des loisirs et du sport. Selon les fonctions exercées, la proportion dépasse 20% dans les fonctions d'écoute, de soutien individuel et d'accompagnement. Elle est en revanche faible (10%) parmi les responsables de collectes, ou encore parmi ceux qui sont en charge de distribuer les aides matérielles collectées.

Logiquement, compte tenu de leur implication continue, les bénévoles intervenant régulièrement dans les associations sont proportionnellement bien plus nombreux (18%) que ceux qui interviennent ponctuellement (5%), à avoir bénéficié d'une aide à la formation.

Au bilan, seulement 10% des responsables associatifs connaissent très bien les dispositifs d'aide à la formation, et il n'est pas étonnant qu'ils ne soient que 12% à indiquer que leur association en a bénéficié. Le secteur de l'éducation populaire semble mieux tirer son épingle du jeu, de ce point de vue, tout comme les associations fédérées, et celles de grande taille.

Les bénévoles eux-mêmes connaissent assez peu ces dispositifs, ils souhaiteraient en savoir plus, et ne sont que 15% à en avoir bénéficié. C'est dans les secteurs et les types d'organismes dans lesquels la connaissance des dispositifs est la plus répandue que la proportion des bénévoles ayant bénéficié de ces aides à la formation est relativement plus importante.

## 2. VALORISER SON EXPERIENCE BENEVOLE

**REFERENCES :** C'est la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 qui a mis en place ce dispositif de valorisation des acquis de l'expérience professionnelle ou bénévole. Sous réserve de présenter une expérience d'au moins trois années, en lien direct avec le titre ou le diplôme visé, on peut la faire valoir devant un jury qui évalue les connaissances, aptitudes et expériences acquises dans le cadre d'un engagement bénévole. Cette validation permet d'obtenir directement, en partie ou en totalité, un titre, un diplôme ou un certificat.

Cette avancée significative et cette reconnaissance des valeurs de l'engagement bénévole sont-elles connues des intéressés ? Et se sont-ils peu à peu appropriés le dispositif pour rebondir dans leur parcours de vie ? C'est pour en savoir plus que nous avons posé, dans nos dernières enquêtes, deux questions dans ce sens, respectivement aux responsables des associations et aux bénévoles.

### A - CONNAIT-ON L'EXISTENCE DU DISPOSITIF ?

Par réalisme et pour ne pas trop perturber les répondants, nous avons simplifié la question qui était la suivante : *La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 permet de valider les acquis de ses expériences bénévoles. La « validation des acquis de l'expérience » ou encore « VAE » est donc un moyen supplémentaire pour matérialiser son expérience et obtenir un diplôme, un certificat ou un titre. Etes-vous au courant de cette mesure ?*

○ Les responsables associatifs se répartissent en trois groupes d'importance comparable : 32% connaissent tout à fait cette mesure, 33% la connaissent à peu près, et 34% ne la connaissent pas. On la connaît un peu mieux dans les secteurs de la culture et des actions sociales. Un peu moins bien dans le sport, les loisirs et l'éducation populaire.

On la connaît beaucoup mieux dans les grandes associations : seulement 16% de leurs responsables ne la connaissent pas, contre près de 40% dans les associations moyennes ou petites. On la connaît un peu mieux dans les associations fédérées.

L'âge des dirigeants est également un critère discriminant : ainsi, chez les 25-35 ans, 30% seulement des responsables ignorent l'existence de cette mesure et cette proportion monte à 33% chez les 35-55 ans, et à 35% chez les plus de 55 ans.

○ La même question posée aux bénévoles eux-mêmes a donné les résultats suivants, selon la variable âge qui est ici aussi la plus discriminante.

Tableau 4 - Connaissez-vous la « validation des acquis de l'expérience bénévole ? » (en %)

	18 - 25	25 - 40	40 - 55	55 - 60	60 - 65	+ de 65	Ensemble
Oui, tout à fait	29	28	33	33	41	29	31
Oui, à peu près	24	26	24	20	15	23	24
<b>Sous total</b>	<b>53</b>	<b>54</b>	<b>57</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>55</b>
Non	22	26	26	26	27	29	26
J'aimerais en savoir plus	24	18	15	17	12	8	16
Non réponses	1	2	2	4	5	11	3
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Baromètre d'Opinion des Bénévoles – Enquête 2009.

Il n'est pas étonnant de constater que les bénévoles connaissent globalement un peu moins bien la mesure que les dirigeants : toutefois, la proportion de ceux qui la connaissent bien (31%) est comparable à celle des responsables qui sont dans le même cas (32%).

Une assez forte proportion des bénévoles (42% contre 34% chez les dirigeants) ne connaît pas l'existence de ce dispositif, mais ils sont nombreux (16%) à manifester de l'intérêt pour en savoir plus.

Le sous-total de ceux qui sont au courant de l'existence de cette mesure varie assez peu, et se situe toujours au-dessus de 50%. C'est donc un très bon résultat, sept années après la création du dispositif, surtout si l'on tient compte du temps qui a été nécessaire, à la fois pour sa mise en œuvre générale, et surtout pour son application à l'expérience bénévole pour laquelle l'étude et la validation de critères spécifiques ont été nécessaires.

Il est encourageant de constater que les plus jeunes bénévoles ne la connaissent pas moins bien, et surtout qu'ils se montrent très intéressés : ils ne sont en effet, chez les 18-25 ans, que 22% à indiquer leur ignorance sans désirer en savoir plus.

Par rapport aux 55% des bénévoles qui connaissent la mesure, la proportion est au plus haut dans les associations professionnelles (62%), comme on pouvait le prévoir, mais aussi dans le sport (61%). Elle est au plus bas (46%) dans les loisirs et chez les parents d'élèves.

C'est dans les secteurs de la culture, de la santé et de la solidarité internationale que l'on manifeste le plus vif intérêt pour en savoir plus. Avis donc aux responsables de ces secteurs, ainsi qu'aux autorités publiques en charge de les soutenir, qui pourront organiser une utile circulation de l'information pour répondre à ces attentes.

La fonction exercée au sein des associations a également son importance : c'est ainsi que les bénévoles engagés dans des missions de documentation (70%), dans des montages de projets et de recherche de financement (69%), ou encore dans la communication (63%), sont proportionnellement – et logiquement – les plus nombreux à connaître l'existence de cette mesure. A l'opposé, ce sont les bénévoles exerçant des fonctions dans le cadre de collectes ou de distributions aux plus démunis (46%), ou encore dans le cadre d'un accompagnement à la scolarité ou d'un accompagnement en milieu hospitalier (43%), généralement plus âgés, qui sont proportionnellement les moins informés.

Et il est important de noter que les bénévoles proportionnellement les plus demandeurs d'informations sur le sujet (plus de 20%) se situent dans les fonctions modestes de distribution matérielles aux plus démunis, de transport ou de logistique.

Contrairement à ce que pourraient penser les uns et les autres, ce dispositif n'est pas réservé à certaines catégories de bénévoles et à certaines expériences : en effet, les textes ont visé, certes, les diplômés et les titres, mais aussi les certificats. Et l'engagement bénévole dans des fonctions modestes peut tout à fait être pris en compte pour mettre en avant des acquis utiles en faveur de bénévoles qui cherchent à rebondir sur le plan professionnel, ou encore en recherche d'emploi.

Dès lors que la mesure est désormais assez bien connue par les premiers bénéficiaires potentiels, du moins par ceux qui n'ont pas eu de difficulté à concevoir l'intérêt qu'elle pouvait représenter pour faciliter leur parcours, il serait maintenant important de se consacrer à la promouvoir auprès des bénévoles les plus modestes.

Pour montrer ce décalage en matière d'information, précisons que si 70% des bénévoles qui ont une fonction d'encadrement dans une association connaissent l'existence de cette mesure, ils ne sont que 44% parmi les bénévoles n'exerçant pas de responsabilité. Et n'oublions pas que l'enquête INSEE 2002 a montré que bon nombre de bénévoles, parmi les plus modestes, ne se considèrent pas comme tels : « *bénévole, moi ? Non, je me contente de donner un coup de main* », peut-on parfois entendre.

## B - UTILISE-T-ON CE DISPOSITIF ?

○ La question posée aux responsables d'associations était simple et concrète : *A votre connaissance, un ou plusieurs bénévoles de votre association ont-ils entamé ces dernières années une démarche dans ce sens ?*

Ils sont 11% à répondre positivement, 10% à indiquer qu'ils ne savent pas, et 78% à répondre clairement par la négative. On ne sera pas étonné de ce résultat qui ne traduit pas forcément un échec : en effet, pour que le dispositif soit mis en œuvre, il faut bien évidemment qu'il soit connu et maîtrisé, mais aussi et surtout qu'un ou plusieurs bénévoles d'une association se sentent concernés.

C'est dans le secteur de la culture que la proportion est la plus faible (7%). Elle est un peu plus forte chez les responsables des associations fédérées, et clairement proportionnelle à la taille des associations : depuis 9% dans les plus petites jusqu'à 15% dans les plus grandes.

On sera également frappé par les différences qui correspondent à l'âge des répondants. Ainsi, de la même manière qu'ils connaissaient mieux la mesure, les plus jeunes d'entre eux semblent avoir joué un rôle plus actif pour sa mise en œuvre : ils répondent positivement dans une proportion de 15% parmi les 25-35 ans, qui faiblit à 12% chez les 35-55 ans, pour finir à 9% chez les plus de 55 ans.

Ce constat doit interpeller les pouvoirs publics, d'une part, mais aussi les représentants des réseaux associatifs, d'autre part, car il serait par trop injuste que le parcours d'un bénévole et son épanouissement dépendent ainsi de « *l'âge du capitaine* ».

○ Une question similaire : « *Avez-vous personnellement entamé, ces dernières années, une démarche dans ce sens ?* », posée aux bénévoles eux-mêmes donne les résultats suivants : 7% d'entre eux ont entamé une démarche visant la validation des acquis de l'expérience, 73% répondent par la négative et 14% envisagent de se renseigner. Ici aussi, c'est la répartition des réponses en fonction de l'âge des répondants qui apporte les informations les plus tranchées et les plus utiles. Le tableau suivant en fait état.

Tableau 5 - Avez-vous personnellement entamé, ces dernières années, une démarche dans ce sens ? (en %)

	18 - 25	25 - 40	40 - 55	55 - 60	60 - 65	+ de 65	Ensemble
Oui, tout à fait	3	10	8	7	4	3	7
Non	74	63	76	77	83	80	73
J'envisage de me renseigner	21	22	13	8	7	4	14
Non réponses	2	5	3	8	6	13	6
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Baromètre d'Opinion des Bénévoles - Enquête 2009.

Précisons d'abord qu'il y a une forte différence entre la proportion de 8% des hommes et la proportion de 5% des femmes qui ont entamé une démarche de VAE. Constatons ensuite que cette proportion, logiquement très faible avant 25 ans, se situe à son maximum entre 25 et 40 ans, pour diminuer progressivement jusqu'à 60 ans, et chuter assez logiquement au-delà.

Notons aussi la proportion encourageante de plus de 20% de bénévoles de moins de 40 ans qui envisagent de se renseigner : il est donc nécessaire d'aller dans le sens de leurs attentes et de les informer au mieux.

L'approche par secteur d'activité montre que la proportion des bénévoles ayant engagé une démarche est un peu plus importante dans les associations professionnelles et dans les clubs sportifs (9%), et très faible dans le secteur social, dans le domaine de la santé, et dans celui de l'éducation (4%).

Les fonctions qui semblent davantage prédisposer à cette démarche sont, sans surprise, la documentation, le montage de projets, et les actions de formation, avec une proportion de l'ordre de 10% de bénévoles concernés. On retrouve ici les mêmes différences, selon le degré de responsabilités exercées : c'est ainsi que plus de 10% des responsables d'activités, ou de bénévoles en charge de l'encadrement ont engagé une démarche VAE, alors qu'ils ne sont que 5% parmi ceux qui n'exercent pas de responsabilité. Notons toutefois, et il ne faudrait pas les décevoir mais rapidement les accompagner, que 15% de ces derniers envisagent de se renseigner.

Au bilan, la notion de validation des acquis de l'expérience bénévole a fait son chemin depuis le début de l'année 2002 qui l'a vu naître. En effet, les deux tiers des responsables associatifs la connaissent, du moins en partie, et il en est de même pour 55% des bénévoles. Pour autant, cette connaissance est inégalement partagée, notamment au détriment des plus petites associations, et des dirigeants les plus anciens.

Dans une proportion significative de 16%, les bénévoles voudraient disposer d'informations sur ce type de mesure, notamment parmi ceux qui exercent les fonctions les plus modestes.

Un premier bilan sur la mise à profit de ce dispositif montre que des démarches ont été entamées, même si le chemin paraît encore assez difficile pour parvenir au terme de la VAE. Beaucoup se découragent, mais près de 7% des bénévoles s'y sont essayés, dans une association sur 10, plutôt de grande taille, et plutôt dirigée par des responsables assez jeunes.

### **3. POUR UN SUIVI VALORISANT DU PARCOURS BENEVOLE**

C'est une demande clairement exprimée par des bénévoles qui ont participé à l'enquête. Parmi leurs suggestions pour valoriser le bénévolat en France, ils proposent « *la délivrance d'une attestation officielle permettant de mettre en valeur le travail accompli par le bénévole pour étoffer son CV et le rendre plus crédible sur le marché du travail* », ou encore « *la prise en compte, la reconnaissance par les employeurs des compétences acquises et du temps passé au sein de l'association qui encouragerait et qui valoriserait le bénévolat notamment auprès des jeunes* ».

C'est une demande que l'association nationale France Bénévolat s'efforce de satisfaire depuis la mise en place du « Passeport Bénévole »® guillemets en 2007. Il s'agit là d'une très belle initiative que nous avons voulu mettre en lumière dans cette édition.

Après une très large concertation, et après avoir reçu l'accord des principaux interlocuteurs officiels concernés par ce projet, France Bénévolat a mis en place un outil à la fois innovant et très précieux pour les bénévoles.

Parce que tout parcours professionnel s'enrichit de chaque expérience, France Bénévolat a lancé ce nouvel outil, « le Passeport Bénévole »®, qui permet la reconnaissance de l'expérience et la valorisation des compétences bénévoles. Il permet de répertorier les missions bénévoles exercées, d'identifier et de valoriser les compétences acquises dans ce cadre.

Les compétences des bénévoles, acteurs essentiels de la Société Civile, pourront enfin être connues et reconnues : le bénévole est un acteur essentiel de la Société Civile. Il met à disposition de la Société non seulement une partie de son temps, mais aussi sa capacité à remplir sa mission dans l'association auprès de laquelle il s'engage - donc ses compétences. Celles-ci n'étaient jusqu'ici pas reconnues, car pas identifiées comme telles, ni par la Société, ni même par les bénévoles eux-mêmes, qui répugnent à se valoriser et voient leur mission essentiellement sous l'angle de l'utilité aux autres. Le Passeport Bénévole® vise à pallier cette carence en gardant une trace objective.

Le Passeport Bénévole® est aussi, pour les bénévoles intéressés par l'enrichissement de leur parcours professionnel, un outil privilégié d'évolution professionnelle : tout bénévole associatif peut faire fructifier ses actions, ses réalisations, les compétences qu'il a acquises en association, en bref son expérience bénévole, de manière identique à une expérience professionnelle.

Le Passeport Bénévole est une ressource pour le bénévole qui souhaite mobiliser ses expériences à des fins professionnelles : bilan de compétences, réorientation professionnelle et recherche d'emploi, accès à une formation ou validation des acquis de l'expérience (VAE). Par rapport à des démarches de VAE, le Passeport Bénévole se situe en amont, comme outil de valorisation et de reconnaissance des compétences dans l'association, avant l'éventuelle validation.

Le Passeport Bénévole concourt ainsi à la sécurisation du parcours professionnel. L'enjeu de la sécurisation du parcours professionnel est d'importance : permettre à toute personne d'avoir un parcours professionnel cohérent et valorisant, indépendamment de son lien avec une entreprise.

Le Passeport Bénévole est un livret personnel, qui permet à chaque bénévole de consigner les missions qu'il a réalisées en associations, quelle que soit l'association, son domaine d'activité et la mission réalisée. Il s'adresse à tous ceux qui ont fait ou font du bénévolat.

Le livret contient des fiches et un mode d'emploi : La première fiche est le profil du bénévole. Les fiches contenues dans ce livret permettent à la fois de synthétiser et de rassembler les missions réalisées. Pour chaque mission on détaille le contexte de la réalisation de la mission, les activités et les réalisations concrètes, l'autonomie développée, les responsabilités exercées, les outils professionnels utilisés, en bref : l'expérience acquise dans chaque mission.

Les fiches du Passeport Bénévole sont validées par l'association : à chacune des missions correspond une attestation, délivrée par l'association bénéficiaire du travail du bénévole. Le bénévole doit prendre contact avec l'association pour laquelle il a effectué une mission bénévole et lui faire remplir l'attestation.

Le Passeport Bénévole est une passerelle entre le bénévolat associatif et la vie professionnelle : il permet à tout bénévole de faire fructifier son engagement bénévole dans son parcours professionnel, que ce soit pour se renforcer dans son profil et sur ses compétences, ou pour évoluer. Ce carnet du bénévole peut être utilisé dans le cadre d'un entretien d'embauche, ou de manière plus formelle, dans les dispositifs de Validation des Acquis de l'Expérience.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Le Passeport Bénévole est disponible pour 1,50 € dans les centres France Bénévolat ainsi que dans certains réseaux associatifs partenaires. Informations sur le site [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org) pour connaître les adresses des centres France Bénévolat ou le site [www.passeport-benevole.org](http://www.passeport-benevole.org) pour obtenir gratuitement les fiches de mises à jour.